

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

359th meeting of the Council
- Agriculture -
Brussels, 29 and 30 September 1975
President: Mr Giovanni MARCORA
Minister of Agriculture
of the Italian Republic



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Paul DALSGER Minister for Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL Minister for Agriculture
Mr Hans-Jürgen ROHR Secretary of State,
 Ministry of Agriculture

France:

Mr Christian BONNET Minister for Agriculture
Mr Jean-François DENIAU Secretary of State,
 Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Mark CLINTON Minister for Agriculture
 and Fisheries

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture
Mr Arcangelo LO BIANCO Secretary of State,
 Ministry of Agriculture

30.9.75

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS	Minister for Agriculture
Mr Albert BEECHEM	Secretary of State, Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE	Minister for Agriculture and Fisheries
----------------------------	---

United Kingdom:

Mr Frederick PEART	Minister for Agriculture, Fisheries and Food
--------------------	---

Commission:

Mr P.J. LARDINOIS	Member
-------------------	--------

o

o

o

ORGANIZATION OF THE SUGAR MARKET

The Council has agreed on the guidelines it intends to follow in regard to the additions to be made to the basic regulation for F.O.D. and A.C.P. sugar as well as the special measures for the 1975/76 sugar year.

The enacting terms in question will include the following main elements:

- a system of levies for the A.C.P. sugar and a system of subsidies for F.O.D. sugar will be established to equalise the conditions of competition
- a subsidy of 1.07 U.A. per 100 kg of white sugar will be granted for the period from 1 March to 30 June 1975 to F.O.D. sugar refined in a refinery located in one of the Member States of the Community
- for the period from 1 July 1975 to 30 June 1976, the levy known as the differential levy - to be paid by mixed refineries refining preferential sugar (A.C.P. and Indian) - will be fixed at 1.20 U.A. per 100 kg of sugar
- for the same period, the subsidy - known as the differential amount - for F.O.D. sugar will be fixed at 1.20 U.A. per 100 kg, under the same conditions as above
- the Commission will carry out a study during the 1975/76 sugar year of the comparative costs of the various types of refineries to ensure just conditions of competition between the pure refineries and the mixed refineries located in the Community.

These provisions will have to be given legal form so that they can be adopted at the next meeting on agriculture.

The Council laid down the following guidelines for the period after 1 July 1976 and the Commission will, in due course, submit appropriate proposals to it which will apply as from the 1976/77 sugar year:

- consideration of the various factors which influence the determination of refining margins for cane sugar in the Community so as to avoid any distortion of competition between refineries, regardless of where their raw cane sugar supplies come from;
- fixing the differential levy to be applied in 1976/77 and thereafter, taking as the main factor the results of the Commission study referred to above;
- laying down general conditions for the disposal of raw cane sugar from the French Overseas Departments, which will be such as to ensure that this sugar can in fact be disposed of in the Community without discriminating between Community undertakings and in compliance with the principle of Community preference.

Wine Sector

The Council had a wide-ranging debate on various problems concerning the amendments to be made to the basic regulation on "Wine".

This debate has not yet enabled any final agreement to be reached, but it has given the delegations which are mainly concerned the opportunity of reaching a better understanding of their respective points of view and of clarifying their own positions.

On the basis of these discussions, the Commission is now in a position to draw up an overall compromise proposal which will take into account the anxieties expressed by the delegations and will be submitted to the Council at its next meeting on 13 and 14 October 1975. The Council hopes to reach a decision on that date.

In regard to the tax applied by the French Government to imports of Italian wine, the French delegation has confirmed that it will reply within the next few days to the note sent to it by the Commission.

The Commission will examine this reply as soon as possible and will advise the Member States of its conclusions.

LONG-TERM CONTRACTS FOR THE EXPORT OF AGRICULTURAL PRODUCTS

The Council held a general discussion on the conclusion of long-term contracts with non-member countries for the supply of agricultural products.

In their contributions to this debate the various delegations pointed out that the system was a useful one but that its application could have some limitations and stressed both the advantages of developing such a policy and the caution with which it should be approached.

The Council also discussed the Commission recommendation on an agreement with the Arab Republic of Egypt for the supply of agricultural products, particularly cereals, sugar, beef and veal and milk products.

The outcome of the discussion was that the Council declared itself favourably inclined to the Commission initiative and agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to continue the technical examination of this matter in the light of today's discussions and to report to the Council at its next meeting.

THE MARKET IN HOPS

At the request of the German delegation, the Council discussed the present situation on the market in hops.

Pending receipt of the Opinion of the European Parliament on the Commission proposal, the Council noted that there was majority agreement among the delegations on the amount of aid for 1974 and a decision could therefore be taken as soon as the Parliament had given its Opinion.

MILK PRODUCTS

The Council discussed the proposal for a regulation laying down a special measure in respect of the disposal of skimmed milk powder in public stocks with a view to its export in the form of compound feeding-stuffs.

It was agreed at the close of these discussions that the Special Committee on Agriculture should be instructed to continue examination of this question to enable the Council to hold further talks on the matter at its meeting on 13/14 October.

The Council adopted, in the official languages of the Communities;

- the Regulation laying down special rules for imports of products in the wine sector originating in certain third countries;
- the Regulations amending
 - Regulation (EEC) No 2511/69 laying down special measures for improving the production and marketing of Community citrus fruit;
 - Regulation (EEC) No 2601/69 laying down special measures to encourage the processing of certain varieties of oranges;
 - Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables;
 - Regulation (EEC) No 657/75 as regards the standard quality for colza and rape seed.

o

o

o

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concluding the Agreement in the form of an exchange of letters renewing the Agreement on Trade and Technical Co-operation between the European Economic Community and the Member States, of the one part, and the Lebanese Republic, of the other part.

42

.

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles le 27 septembre 1975.
VDP/jé

Remis au télex à : 13 h

"PRIORITE P-1"

433

Note BIO (75) 281 aux Bureaux Nationaux
c.o. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

PREPARATION DU CONSEIL AGRICOLE

L'ordre du jour du Conseil Agricole de la semaine prochaine est assez bref mais puisque le point "vin" y figure, la réunion n'en sera pas moins difficile. Hormis les problèmes du vin, les ministres, qui se réuniront lundi à partir de 16.30 heures et mardi pendant toute la journée, parleront du sucre, du houblon et des contrats de livraison à long terme (Egypte).

VIN

Les ministres reprendront le débat sur la base du document de séance regroupant les points de convergence surgis lors des discussions du Conseil du 10 septembre (voir note BIO (75) 257). Pour ce qui est de l'interdiction des nouvelles plantations pendant deux ans, les ministres devraient pouvoir se mettre d'accord. En ce qui concerne les mesures d'intervention, les opinions se sont quelque peu rapprochées sur la base du schéma suivant : en cas de perturbation du marché : ouverture d'une distillation facultative suivie, si la distillation reste sans effets, d'un renforcement de la livraison obligatoire d'alcool contenu dans les résidus de pressurage, déjà prévue par le règlement existant.

~~La grande difficulté concerne le niveau des compensations~~
dues dans les deux cas aux producteurs. De plus, la délégation française insiste pour qu'une troisième phase soit introduite prévoyant des compensations pour les producteurs de certains vins ayant conclu des contrats de stockage à long terme. Cette troisième phase deviendrait opérationnelle si les deux autres n'avaient pas eu l'effet désiré. Là aussi, le niveau des compensations, ainsi que le principe même, posent des problèmes, surtout pour la délégation allemande qui craint des implications financières.

Le relèvement des titres alcoométriques n'était pas loin d'être réglé lors du dernier Conseil. Pour les vins de qualité (V.Q.P.R.D.), une augmentation de 0,5 degré était acquise dans toute la Communauté. Pour les vins de table, le même relèvement était prévu sauf pour quelques exceptions. L'Italie maintient des réserves : elle aimerait, d'une part, un relèvement de 1 degré pour les v.q.p.r.d. mais, d'autre part, l'exclusion de quelques provinces de l'Italie du Nord du relèvement de 0,5 ° pour les vins de table.

Les autres problèmes qui restent à régler concernent notamment l'éventualité de l'octroi d'une prime d'arrachage de certaines vignes médiocres, les British et Irish Wines et l'application du prix de référence aux importations de certains vins du type Porto. Les problèmes britanniques et irlandais peuvent probablement être réglés par des dérogations tandis qu'une exception au régime de préférences pour le sherry pourrait résoudre le dernier problème. Les problèmes centraux sont constitués par le régime d'intervention : niveaux des compensations (craintes financières allemandes) et par beaucoup de réserves quant aux points techniques. Si les ministres peuvent se mettre d'accord sur ce régime, les autres points devraient trouver une solution assez facilement

.../...

SUCRE

Il s'agit de compléter le nouveau règlement de base "sucre" par des dispositions concernant le sucre en provenance des pays ACP. Les garanties de prix et d'accès pour ce sucre ont déjà été réglées mais les ministres doivent encore définir les moyens pour s'assurer que le sucre ira par priorité aux raffineries britanniques. Ceci pourra être réalisé par un système de prélèvements qui grèveront le sucre ACP allant dans d'autres raffineries communautaires. Un accord semble être proche sur cette formule, du moins pour la campagne suivante. L'affaire devra être réétudiée plus tard.

HOUBLON

Le Conseil est saisi d'un rapport fait par la Commission sur la situation du marché du houblon accompagné de propositions pour la fixation des aides dans ce secteur. Des problèmes particuliers ne sont pas à attendre.

CONTRATS A LONG TERME

Pendant les travaux du Comité Spécial Agriculture de cette semaine, les différentes délégations, tout en reconnaissant l'opportunité politique de conclure des contrats à long terme, ont posé beaucoup de questions portant sur les modalités de l'accord avec l'Egypte proposées par la Commission. Sur le contenu même de l'accord proposé, il n'y a pas eu de véritables discussions et on ne peut pas prévoir de décision définitive du Conseil. Le dossier sera probablement renvoyé au Comité Spécial.

DIVERS

Il est possible que M. Lardinois aborde les problèmes du secteur laitier (stocks de poudre de lait) et qu'il explique aux ministres le système du régime EXIM pour la viande bovine.

Amitiés,

B. OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Pareole

Bruxelles, le 30 septembre 1975
VDP/je

Remis au télex à : 10 h.

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 281 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

C'est dans une atmosphère plutôt tendue que les ministres de l'Agriculture ont abordé, hier, le dossier du vin. L'impression générale, d'ailleurs exprimée par quelques ministres à la fin de la session de lundi soir, vers 20.30 heures, a été que le dossier n'était toujours pas mûr et que la décision finale sur le nouveau règlement "vin" ne serait pas prise cette fois-ci. A aucun moment la taxe française n'a été mentionnée. Les ministres ont seulement discuté du système d'intervention établi selon le schéma indiqué dans notre note BIO (75) 281 : distillation préventive facultative en cas de perturbation du marché, suivie, si cette mesure n'a pas l'effet désiré, d'un renforcement de la "prestation vinique" existante (obligation de livrer à la distillation les résidus de pressurage contenant un pourcentage minimum d'alcool : actuellement 10 %; une augmentation à 15 % - la "superprestation" - est étudiée).

Pour ce qui concerne le premier point, on s'est mis d'accord (sauf faible réserve de la France) sur l'ouverture d'une distillation facultative pour tous les vins. Cependant, les vins non soumis à cette distillation et ayant un degré alcoolique inférieur à 9,5° seraient pénalisés en se voyant privés de tout autre soutien prévu par le règlement vin (aides au stockage, restitutions à l'exportation, etc.). Les vins allemands et luxembourgeois seraient exclus de la pénalisation, étant donné que leur degré alcoolique est presque toujours inférieur à 9,5°. Sur le point important du niveau des compensations à payer aux producteurs pour les vins distillés, aucun progrès n'a été fait, la discussion s'étant bornée à des questions préliminaires (compensation à calculer sur la base du prix d'orientation de tel ou tel vin, prix à imposer : celui de la campagne précédente ou de la suivante ?). Sur le point de la "prestation vinique" la discussion reste également ouverte : aucune conclusion n'a pu être tirée de la discussion.

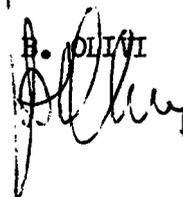
Avant d'aborder le dossier "vin", les ministres avaient réglé les problèmes qui restaient encore en suspens dans le domaine du sucre. Il s'agit de la formalisation, d'une grande complexité technique, du principe que le sucre ACP continuera à être raffiné dans la Communauté "selon les courants d'échanges traditionnels", c'est-à-dire principalement au Royaume-Uni.

Les ministres reprendront leurs travaux aujourd'hui à partir de 9 heures.

(à suivre)

Amitiés,

H. OLIVI





COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 1er octobre 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 10h30

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 281 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

VIN

Comme prévu, toujours pas d'accord sur le vin. De 10 heures du matin à 19 heures du soir les ministres ont essayé de trouver un accord mais quelques points "durs" les ont empêchés d'y parvenir. En principe, toutes les délégations acceptent le compromis proposé par la Commission lors de la réunion précédente du Conseil mais les réserves suivantes subsistent :

1. L'Italie insiste pour que le prix payé pour le vin soumis au régime de distillation facultative préventive représente 70 % du prix d'orientation (compromis : 65%).
2. L'Italie veut que la "superprestatiion vinique" (livraison obligatoire à la distillation des résidus de pressurage contenant jusqu'à 15 % d'alcool) ne s'applique qu'aux vins issus des raisins de table (compromis : "superprestatiion" applicable à tous les vins et interdiction complète de produire des vins de table à partir des raisins de table).
3. La France insiste pour qu'une garantie supplémentaire soit donnée pour les vins de table soumis à des contrats de stockage à long terme. Cette garantie jouerait si les prix de marché restaient bas même après introduction de la distillation facultative suivie par la "superprestatiion vinique". Cette garantie devrait s'élever à 94 % du prix d'orientation. L'Allemagne rejette le principe même d'une telle garantie supplémentaire (le compromis parle de "mesures complémentaires" dans le cas où les autres mesures étaient insuffisantes. Ce texte est considéré trop faible par la France, trop fort par l'Allemagne).

Les autres points des compromis (arrêt des plantations pendant deux ans, British et Irish Wines, relèvement des titres alcoométriques, élimination des vignes médiocres, régime d'importation de certains vins comme le Porto) peuvent être considérés comme réglés. Sur la base de la discussion au Conseil (selon certains participants des réunions restreintes, c'était une première véritable discussion politique), la Commission examinera l'opportunité de revoir son compromis. Le dossier sera inscrit au prochain Conseil Agricole, celui des 13 et 14 octobre à Luxembourg.

CONTRATS A LONG TERME (EGYPTE)

Le Conseil a favorablement reçu l'initiative de la Commission en matière de conclusion de contrats de livraison à long terme. Il reprendra le dossier lors de la prochaine réunion, après en avoir examiné les détails techniques au Comité Spécial Agriculture. M. Lardinois, tout en soulignant les avantages de tels contrats (notamment la stabilisation des marchés), a indiqué que l'accord avec l'Egypte est un exemple concret qui permettra à la Communauté d'acquérir de l'expérience en matière de contrats à long terme. Les négociations en vue de la conclusion d'éventuels nouveaux contrats feront l'objet d'une discussion préalable au Conseil.

VIANDE BOVINE

Trois pays membres, l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie ne se sont pas montrés enthousiastes à l'annonce des nouvelles décisions de la Commission au sujet du régime d'importation de la viande bovine (voir IP(75) 171). L'Irlande craint de plus grandes importations dans un marché déjà surchargé. L'Allemagne s'est montrée satisfaite de l'assouplissement mais souhaitait que plus de viande de transformation soit importée, tout en rejetant le système EXIM en tant que tel. L'Italie, partageant

l'antipathie allemande pour le système EXIM, a demandé que les frontières soient ouvertes plus largement aux importations de veaux et de jeunes bovins. Dans une réaction assez vive, M. Lardinois a rejeté les critiques, soulignant que le système EXIM était le seul moyen pour la Communauté de rester en contact avec le marché mondial tout en limitant les dépenses pour le FEOGA (qui ne paie pas de restitutions à l'exportation). La Commission s'est ainsi trouvée dans une situation extrêmement difficile : confrontée à la fois à une énorme pression politique pour qu'elle limite les dépenses, à la nécessité de sauvegarder les intérêts de nos propres éleveurs et à l'insistance des pays tiers exportateurs de viande bovine. Selon M. Lardinois, personne, dans une telle situation, n'avait le droit de critiquer les décisions prises par la Commission.

Se référant aux difficultés budgétaires, M. Lardinois a invité les Ministres à réfléchir à une modification du FEOGA telle que tous les revenus agricoles communautaires (prélèvements, cotisations sucre, etc.) y soient inscrits à côté des dépenses. Les dépenses nettes de la PAC apparaîtraient ainsi plus clairement (actuellement, le FEOGA ne connaît que des dépenses, les revenus étant versés au budget communautaire global).

En réponse à M. Ertl qui craignait de nouvelles exportations de viande bovine vers l'URSS, M. Lardinois a déclaré que le Conseil devrait finalement se prononcer de façon claire sur la question du commerce avec l'Europe de l'Est. Selon M. Lardinois, il est parfaitement normal que la Communauté exporte vers l'Europe de l'Est avec des restitutions identiques à celles valables pour d'autres pays tiers. Si le Conseil devait se prononcer, pour des raisons politiques, contre ces exportations, il faudrait également en tirer les conséquences pour les importations (notre bilan commercial agricole avec l'Europe de l'Est est déficitaire de près d'un milliard d'U.C.). M. Lardinois a demandé que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil Agricole du mois de novembre : la Commission préparera entretemps un dossier. En ce qui concerne les restitutions existantes pour la viande bovine et le vin, celles-ci soit, selon M. Lardinois, les mêmes pour toutes les destinations et trop basses pour permettre des exportations importantes vers l'URSS.

AUTRES POINTS

Les ministres ont brièvement parlé d'une exportation éventuelle à prix réduit de poudre de lait sous forme d'aliments pour les animaux. Aucune décision n'a été prise, quelques délégations craignant que les exportations à bas prix ne perturbent les exportations normales. Enfin, une décision finale sur les aides 1974 pour le houblon a été reportée en attendant l'avis du Parlement Européen.

Fin

Amitiés,

M. SANTARELLI